

Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Dossier : 6211-09-009

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 22 mars au 6 mai 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.* a pris fin le 6 mai 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 mars 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 22 mars au 6 mai 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le Groupe Axor inc. propose l'implantation d'un nouveau parc éolien ayant une capacité de production annuelle de 190 GWh sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric, dans la MRC de Matane. L'énergie produite serait achetée par Hydro-Québec dans le cadre d'un contrat déjà existant. Ce projet est donc externe à l'appel d'offres d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution lancé en mai 2003. Le projet serait situé à l'ouest du parc éolien Le Nordais et non loin du site d'implantation du projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre initié par Northland Power inc.

Le promoteur envisage d'implanter entre 40 et 50 éoliennes d'une puissance nominale individuelle de plus ou moins 3 MW. La construction d'un poste de raccordement et de chemins d'accès d'une longueur totale de 11 km serait nécessaire. Des fils électriques souterrains, entre les éoliennes, et aériens, le long des chemins, seraient aussi mis en place. Le parc couvrirait une superficie de 4 713 hectares et serait entièrement localisé sur des terres privées à vocations agricole et forestière. Le coût du projet est estimé à 150 millions de dollars et le promoteur compte réaliser les travaux et mettre en service le parc éolien entre le 1^{er} août 2006 et le 15 avril 2007. Si le parc devait cesser d'être exploité définitivement, il serait démantelé et le sol réhabilité.

(Extrait du communiqué émis le 22 mars 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le rôle et les droits des citoyens ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- la demande d'audience publique ;
- le déroulement d'une audience publique.

Les éléments du projet

Le projet

- Les réseaux de transport d'énergie électrique, soit celui d'Hydro-Québec et celui du promoteur qui créent un dédoublement des fils ;
- l'emplacement des éoliennes et la possibilité de revoir leur localisation ;
- la distance entre les éoliennes ;

- la possibilité d'ajouter des éoliennes dans le même secteur ;
- les lumières sur les éoliennes qui seraient dans l'axe d'atterrissage des avions ;
- la possibilité de faire le projet sur un autre territoire ;
- l'ajout de fils électriques à la ligne de transmission d'Hydro-Québec.

La phase de construction du projet

- L'échéancier des travaux ;
- l'embauche d'entreprises et de mains-d'oeuvre locales dans la fabrication, l'érection et le transport des éoliennes ;
- le transport des éoliennes ;
- les bris causés au réseau routier et aux terrains lors du transport et des travaux de construction.

La phase d'exploitation et de démantèlement du projet

- La disposition des éoliennes endommagées ;
- la cohabitation entre différents types d'éoliennes sur un même territoire ;
- le démantèlement des éoliennes ;
- la création d'un fonds pour assurer les coûts de démantèlement du parc éolien projeté.

Les aspects économiques

- Les compensations prévues par le promoteur pour les dommages causés à l'aménagement des terrains des propriétaires de boisés privés ;
- les redevances versées par le promoteur aux municipalités et aux propriétaires ;
- les possibilités de compensations pour les municipalités et les citoyens qui pourraient subir les impacts du projet sans avoir d'éoliennes sur leurs terrains ;
- le paiement des fournisseurs et sous-traitants advenant des difficultés financières du promoteur.

Les impacts

- La détérioration de l'environnement visuel et les mesures prises par le promoteur pour l'atténuer ;
- le bruit généré par les éoliennes ;
- l'impact sonore cumulatif des éoliennes projetées combiné à celui des éoliennes déjà en place ;
- les effets des éoliennes sur la santé ;
- l'impact du projet sur le tourisme régional ;
- l'effet stroboscopique des éoliennes (le reflet du soleil sur les éoliennes).

Le milieu humain et naturel

- La proximité entre les éoliennes et les habitations ;
- la présence d'un nombre élevé d'éoliennes dans un secteur habité ;
- le déboisement et les mesures de compensation envisagées par le promoteur ;
- les études sur les oiseaux et les chauves-souris.

Les autres questions

- Les autres projets de parcs éoliens dans la même région ;
- le nombre d'éoliennes dans le secteur dans les prochaines années ;
- la prise en considération des recommandations des rapports du BAPE sur les projets de parcs éoliens par le décideur ;
- la présentation et les simulations visuelles du projet ;

- la possibilité de faire appel à l'expérience des pays spécialisés dans la technologie de l'éolien dans l'élaboration des projets ;
- le rôle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans l'émission de normes pour réglementer le nombre et l'emplacement des éoliennes ;
- l'information et la consultation faites par le promoteur dans l'élaboration de son projet ;
- les zones d'étude et de projet de l'étude d'impact ;
- les études sur le bruit faites par le promoteur ;
- les ententes conclues entre le promoteur, les municipalités et les citoyens.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Matane	Complexe culturel Joseph-Rouleau, 520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane
Municipalité de Saint-Ulric	128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le mercredi 29 mars 2006		<i>La Voix Gaspésienne</i>
Le mercredi 29 mars 2006	<i>Le Devoir</i>	
Le mercredi 29 mars 2006	<i>Le Soleil</i>	
Le mercredi 19 avril 2006		<i>La Voix Gaspésienne</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
22 mars 2006 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	260	Site du BAPE
12 avril 2006 Rappel de la séance d'information	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	–	–

La séance d'information

Date	Le mercredi 12 avril 2006 à 19 heures 30 minutes
BAPE : Animation	M. Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Catherine Roberge, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	M ^{me} Céline Dupont, chargée de projet
Promoteur	M. Louis Gagnon, vice-président, Groupe Axor inc. M ^{me} Marie-Pierre Morel, chargée de projet, Groupe Axor inc.
Assistance	102 personnes
Durée	4 heures 15 minutes

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectifs d'expliquer le processus de la période d'information et de consultation publiques, le rôle du BAPE et le but de la séance d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée pendant toute la durée de la période d'information et de consultation publiques portant sur le *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.* Ce sont surtout les médias des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qui ont couvert la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans le quotidien *Le Soleil*, l'hebdomadaire *La Voix du*

Dimanche ainsi que dans les médias électroniques dont *CBGA-FM Matane*, *CBVT Radio-Canada Télévision*, *CHOE-FM*, *CJBR-FM Rimouski* et *CJOI-FM*.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 8 mai 2006

Catherine Roberge, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec M. Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication